

# INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ



LETTRE D'INFORMATIONS N° 65 – Juillet 2021  
www.saulon.fr



**EDITO**

Même si la vie quotidienne reste impactée par la pandémie, nous espérons que nous pourrons profiter de la période estivale avec un maximum de libertés. Depuis plus d'un an, les mesures prises par l'Etat ont modifié considérablement le bon fonctionnement de la vie publique ainsi que les relations entre nous. L'étau se desserre progressivement. Les manifestations prévues dans les semaines à venir sont maintenues ; notre marché de début juillet, délocalisé à la zone de loisirs, a connu une météo médiocre. Malgré cela, les exposants, les visiteurs ont exprimé leur satisfaction, ce qui nous donne à réfléchir à une édition similaire, peut-être à la rentrée de septembre.

Dans les jours à venir, nous aurons le plaisir de nous retrouver, sauf mesures sanitaires contraires, le 10 juillet pour une initiation premiers secours pour le jeune public, le 13 au soir pour les festivités de la fête nationale. Sur le mois d'août, le 17, une première : séance de ciné plein-air, dont le film a été choisi par vous ; ce sera Astérix et Obélix, opération Cléopâtre ; les modalités de la soirée sont en préparation, nous vous les communiquerons prochainement. Comme depuis de nombreuses années, le dernier samedi d'août, ce sera notre traditionnel festival « Rock'n Saul » où les musiciens viendront célébrer la fin de l'été.

Depuis quelques jours, nos associations ont repris leurs activités et nous espérons que le mode normal sera de rigueur pour l'automne. Sachez, chers bénévoles que la mairie sera présente pour vous soutenir au maximum.

L'année scolaire se termine et l'organisation de la prochaine rentrée des classes se profile déjà. Nous avons appris il y a quelques jours que notre RPI a obtenu pour la rentrée l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe en élémentaire ; nous faisons en sorte que tout soit prêt pour accueillir nos écoliers le 2 septembre prochain.

Nous vous souhaitons un bel été, avec une liberté retrouvée et le plaisir de savourer sereinement de nos vacances. Des vacances pour toutes et tous jamais autant méritées ! Que cette période vous apporte repos et réconfort, toujours dans le respect des règles sanitaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pascal BORTOT  
Maire



... une application utile au  
quotidien des habitants

## ALERTER

Vigilances météo, arrêtés préfectoraux, consignes sanitaires, coupures d'électricité ou d'eau...

## INFORMER

Actualités de la commune : travaux, événements, fermetures, inscriptions...

## CRÉER

du lien avec les habitants en leur proposant un outil interactif.

- **GRATUITE ET ILLIMITÉE**
- **SANS INSCRIPTION** la commune sait combien de personnes sont abonnées mais elle ne connaît pas le nom de celles-ci.
- **SANS PUBLICITÉ**
- **RESPECTUEUSE DE LA VIE PRIVÉE** aucune collecte de données (pas de nom, pas de numéro de téléphone, pas d'email) n'est réalisée.

**L'installation d'illiwap s'effectue en moins de 5 minutes : aucun matériel spécifique, aucun logiciel n'est à installer. Cependant, si vous rencontrez des difficultés d'installation, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie et un rdv vous sera proposé pour vous guider dans cette installation.**

Si l'application permet à la mairie d'informer rapidement les habitants, ce qui est très utile, notamment dans la période de crise sanitaire que nous connaissons, elle aura bientôt de nouvelles fonctionnalités :

**Le sondage citoyen :** la mairie pourra solliciter votre avis sur des actions qu'elle met en œuvre, des animations, des installations...

**Le signalement :** pour signaler à la mairie des choses anormales comme par exemple un problème sur une voie publique.

**La boîte à idée :** pour recueillir toutes les bonnes idées utiles à la commune et à ses habitants.

*Ces fonctionnalités ne seront efficaces que si le nombre d'abonnés à illiwap est suffisamment important. Nous avons déjà atteint la barre des 350 abonnés, mais il faudrait, à minima, un abonné illiwap par foyer (environ 450 pour notre commune). Grâce à vous, nous pouvons encore progresser. Alors nous lançons un challenge : **pour la rentrée de septembre = 500 abonnés !***

# CONSEIL MUNICIPAL 14 juin 2021 ...ce qu'il faut retenir

(le compte-rendu complet sur [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr) et sur les panneaux d'affichage)

## CONVENTION AVEC LA SOCIETE TAXI PALLEAU

Cette convention a pour objectif d'apporter un service supplémentaire sur la commune de Saulon-la-Chapelle et d'assurer, sous certaines conditions un transport à la demande. M. le Maire précise que ce service est accessible à toute personne domiciliée sur la commune et étant dans l'incapacité ponctuelle de se déplacer, quel que soit son âge, afin de se rendre à un rendez-vous médical dont le transport n'est pas pris en charge par la sécurité sociale ou la mutuelle. Cependant, toute demande hors contexte du rendez-vous médical pourra être étudiée.

## TRAVAUX

**Lotissement les Longs Champs** Lors de la réunion du vendredi 11 juin avec la société VEOLIA, quelques problèmes au niveau de la construction de la future station d'épuration ont été repérés. M. le Maire propose de rencontrer prochainement tous les acteurs du projet afin de vérifier et résoudre au mieux et au plus vite ces difficultés.

**Mille Club** La démolition du Mille Club est prévue le 12 juillet. Les arbres morts, situés à l'arrière du Mille Club vont être coupés en raison de leur dangerosité.

**Voirie** Réfection de 2 regards avenue de la Gare. Les élus remarquent le manque de signalisation la nuit. Ce point sera signalé aux entreprises lors de la transmission de futurs arrêtés de voirie. Le nettoyage des avaloirs est prévu début juillet.

**Zone de loisirs** Les employés communaux ont procédé à la rénovation partielle de l'entrée par la rue du Moulin en attente d'un aménagement proposé par la commission Environnement.

**Ecole maternelle** Remplacement du vase d'expansion sur la chaudière.

**Les ponts** Les employés communaux ont repeint les rambardes des ponts. Le fleurissement devrait suivre.

**Eclairage public** Le changement d'environ 40 candélabres est prévu en juillet, ainsi toute la commune sera équipée de candélabres à économie d'énergie.

## MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

M. Alain BŒUF, 1<sup>er</sup> adjoint fait part des informations suivantes : Suite aux nouvelles mesures gouvernementales, certaines sections ont repris leurs activités à la salle des fêtes pour le mois de juin.

### Activités sur la zone de loisirs

- Le tournoi de football du 19 juin est annulé en raison de la crise sanitaire. Après vérification, seuls les stades avec des gradins peuvent accueillir des adultes.
- L'inter village pétanque aura lieu le 26 juin à la zone de loisirs
- 13 juillet au soir, le bal, le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux sont organisés.
- Mardi 17 août est organisée une séance de cinéma plein air
- Samedi 3 juillet, organisation du marché avec environ 45 exposants. Des jeux pour enfants sont en cours de préparation.
- Mardi 28 août, festival Rock'n Saul
- Samedi 12 septembre, compétition de BMX

Suite à une réunion sur l'uniformisation de la collecte sélective, il a été question du changement et de la réorganisation des **Points d'Apports Volontaires** ainsi que de nouvelles consignes de tri.

## AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Nathalie PEDRON, adjointe, fait part des informations suivantes :

- De l'organisation samedi 15 mai, d'une rencontre avec les parents des nouveaux nés de l'année 2020 ainsi qu'avec les nouveaux habitants. Des cadeaux ont été remis aux 10 familles présentes.
- De la participation à deux rendez-vous avec de nouvelles porteuses de projet d'une micro-crèche.
- De l'organisation, samedi 10 juillet à la zone de loisirs, d'une initiation aux premiers secours, dispensée par la Croix Rouge, destinée aux enfants de 6 à 10 ans. Les habitants de Saulon-la-Chapelle sont prioritaires jusqu'au 20 juin et s'il reste des places, les enfants de Barges seront également accueillis.
- Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2021 sont aujourd'hui de 104 élèves à l'école élémentaire.

## INFOS DIVERSES

- M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE informe que le règlement du lotissement des Longs Champs a été modifié, ainsi les clôtures seront conformes au PLU.
- M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes souhaite organiser des cours de musique sur la commune de Saulon-la-Chapelle. Ceux-ci débuteraient par une initiation musicale pour les enfants de 5 à 7 ans et se tiendraient sans doute dans les locaux de la bibliothèque.
- Suite au rendez-vous avec l'avocat de la commune et sur ses conseils, le maire a la possibilité de dresser un procès-verbal de constatation d'infraction aux règles d'urbanisme.





# Au désherbage, citoyens !

*Désherber devant chez soi « Un geste de chacun, une contribution pour tous*

La loi interdit aux collectivités l'usage de produits phytosanitaires qui ont longtemps été considérés comme indispensables.

Il va donc falloir s'habituer à vivre avec plus de mauvaises herbes puisqu'il n'existe pas de méthode ou de produit aussi efficaces que les produits chimiques pour désherber.

Des administrés nous questionnent à ce sujet, alors faisons le point...



## Quel est le danger des produits phytosanitaires ?

Emportés par le ruissellement, ils s'accumulent au fil des ans dans les nappes d'eaux souterraines. Or, le traitement chimique s'appliquait sur des surfaces imperméabilisées (voiries goudronnées par exemple) qui favorisait le ruissellement vers des points de collecte des eaux de pluies, eux même connectés au cours d'eau.

## Existe-t-il des produits de remplacement ?

Pas de façon comparable. Les produits de bio-contrôle d'origine végétale, utilisable en culture biologique, restent autorisés, mais ils ont une efficacité moindre. La mairie peut les utiliser de façon ponctuelle, en appont des méthodes d'arrachage.

## Pourquoi l'entretien des trottoirs n'est pas parfait ?

L'entretien peut se faire par l'arrachage, à la main ou à la débroussailluse. Cette technique prend beaucoup plus de temps que le traitement chimique et cela ne peut pas être fait en préventif : il faut donc accepter que l'herbe apparaisse avant qu'on puisse l'arracher. Par ailleurs, nos 2 agents, qui entretiennent les abords des bâtiments publics et le cimetière, ne peuvent consacrer leur temps de travail à cette seule tâche. Les coûts pour la collectivité seraient alors trop importants pour atteindre un résultat visuel similaire. Pour l'entretien des massifs, nos agents utilisent différents paillages et la mise en place de plantes couvre-sol.

## Utilise-t-on des systèmes de désherbage à la chaleur ?

Non ils sont peu efficaces, aussi lents que l'arrachage, gros consommateur d'énergie et n'empêchent pas la repousse rapide.

## Quelles solutions pour l'avenir ?

La mairie réfléchit à un plan d'actions qui permettra de déterminer des zones prioritaires et la mise en œuvre de pratiques alternatives, comme les techniques curatives manuelles (binette, balayage), mécaniques (rotofil, brosses mécaniques, désherbeurs mécaniques tractés). Il faudra alors investir dans du matériel adapté et sans doute former nos agents. Avant de franchir le pas, il faut valider que ces méthodes expérimentées ailleurs, sont efficaces.

## Doit-on éradiquer toutes les herbes folles qui poussent spontanément dans nos rues et nos villages ?

Ces plantes ne demandent aucun entretien si ce n'est d'être contenues. Nous pouvons, à certains endroits, accepter leur présence. Pour garder son trottoir impeccable, il y a un désherbant formidable c'est le civisme, qui consiste pour chacun à nettoyer devant sa porte et à participer à la propreté de la commune. Une autre solution consiste à fleurir son pied de mur. Sur ce sujet, des ateliers participatifs seront proposés par l'association Pirouette-Cacahuète, dans le cadre de « Osons la nature ».



## Que dit la loi ? ...

Depuis le 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique interdit aux collectivités locales l'usage de produits phytosanitaires. Dès janvier 2019, l'interdiction d'utilisation des pesticides s'est étendue également aux particuliers.

Par ailleurs, un arrêté municipal\* datant du 25 avril 2017 précise les obligations des propriétaires et des locataires en matière d'entretien de sa partie voirie sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

\*disponible sur le site internet de la commune [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr) ou à l'accueil de la mairie



## La vue des champs bleus de lin est toujours un beau spectacle...

Cette photo, prise près de la Petite Tuilerie, le démontre bien. Le lin est principalement utilisé dans l'industrie textile, et notamment dans les collections de haute couture, c'est un produit noble. Vuitton, Dior, Fendi, l'ont mis en valeur dans leur collection printemps-été 2021. Cette fibre est aussi utilisée dans d'autres domaines : elle pourrait alléger le poids des avions et possède des qualités d'isolation intéressante pour le bâtiment (béton de lin). La fibre est aussi utilisée pour la composition de casques de vélo et même de planches de surf. Nos agriculteurs Français produisent 75% du lin textile de la planète. Cette culture vertueuse nécessite peu d'azote ou de produits phytosanitaires et consomme bien moins d'eau que le coton.

### Cinéma plein-air



« Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre »

Mardi 17 août - 21h - Zone de loisirs

Prévoir vêtements chauds, plaids et sièges !  
GRATUIT - TOUT PUBLIC

#### **AGENDA** (prévisions, selon mesures sanitaires)

**Samedi 10 juillet - 14 h**

Zone de loisirs : initiation premiers secours jeune public

**Mardi 13 juillet - 19 h 00**

Zone de loisirs : Festivités de la Fête Nationale

**Mardi 17 août - 21 h 00**

Zone de loisirs : Cinéma Plein Air

**Lundi 19 juillet - 19 h 00**

Mairie : Conseil municipal

**Samedi 28 août - 19 h 00**

Zone de loisirs : 6<sup>e</sup> Festival Rock'Saul



#### **INFOS** Pratiques



SECRETARIAT DE MAIRIE  
8 Rue du Foyer  
21910 SAULON-LA-CHAPELLE



Horaires d'ouverture au public  
Mardi et jeudi : 14 h-19 h  
Mercredi : 9 h-12 h  
Vendredi : 14 h-17 h



Tél : 03.80.79.14.30  
Fax : 03.80.79.14.31



[accueil.mairie@saulon.fr](mailto:accueil.mairie@saulon.fr)